



INDEX DE L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Créé par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, l'Index de l'égalité professionnelle permet aux entreprises de mesurer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes et met en évidence les points de progression sur lesquels agir quand ces disparités sont injustifiées. Cette année, 61% des entreprises de plus de 50 salariés ont publié leur note, comme l'an dernier à la même date. La note moyenne progresse d'un point par rapport à 2021 pour s'établir à 86/100.

L'Index, sur 100 points, se calcule à partir de 4 indicateurs :

- L'écart de rémunération femmes-hommes, à poste et âge comparables.
- L'écart de répartition des augmentations individuelles,
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité,
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.

En cas de résultat insuffisant, l'entreprise doit mettre en place des mesures correctives pour s'améliorer et atteindre l'objectif dans un délai de 3 ans.

Le résultat de l'index de la société concernée du Groupe MBWS est pour 2022, le suivant :

- Pour MBWS France SAS en 2022 : 85/100
- Pour MBWS France SAS en 2021 : 76/100
- Pour MBWS France SAS en 2020 : 77/100
- Pour MBWS France SAS en 2019 : 94/100

MBWS France SAS passe à nouveau au-dessus du seuil requis et n'est donc exposée à aucune pénalité, ni aucune obligation de publication de plan d'action en la matière.